

CAHIER D'ACTEUR

DANS LE CADRE DU DÉBAT PUBLIC

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES DEUX CÔTES

Communauté de Communes du Petit-Caux

COORDONNÉES

Communauté de Communes du Petit-Caux
3 rue du val des comtes
76370 Saint Martin en Campagne
Tel : 02 35 83 17 57
Fax : 02 35 04 19 55
Site : www.cc-petit-caux.fr

Président : Daniel Joffroy,
maire de Belleville sur Mer

Ce cahier d'acteur est rédigé par la Communauté de Communes du Petit-Caux dont le périmètre comprend les communes de

Assigny • Gouchaupré • Auquemesnil • Greny • Belleville-sur-Mer
Guilmécourt • Berneval-le-Grand • Intraville • Biville-sur-Mer • Penly
Bracquemont • St-Martin-en-Campagne • Brunville • St-Quentin-au-Bosc
Derchigny Graincourt • Tocqueville-sur-Eu • Glicourt • Tourville-la-Chapelle

Les compétences de la communauté

I. Compétences obligatoires au sens de l'article L 5214-16 I du code général des collectivités territoriales

- Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté
- Aménagement de l'espace communautaire

II. Compétences optionnelles au sens de l'article L 5214-16 II du code général des collectivités territoriales

- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Création, aménagement et entretien des voiries d'intérêt communautaire
- Politique du logement et du cadre de vie

III. Compétences facultatives

- Scolaire
- Tourisme
- Transports
- Autres compétences

Territoire : 8 500 ha avec une frange littorale longue de plus de 12 km
Population : 8 342 habitants



Pourquoi l'éolien en mer parmi le panel des énergies renouvelables ?

Quel sont les objectifs de développement des énergies renouvelables ?

La raréfaction des ressources, le dérèglement climatique, la problématique des déchets radioactifs... imposent de faire évoluer nos modes de production d'énergie.

Cette nécessaire diversification est traduite dans plusieurs directives Européennes et reprise par le Grenelle de l'Environnement qui fixe un objectif de 23 % d'énergies renouvelables d'ici 2020.

Cet objectif ambitieux impose de développer fortement toutes les filières d'énergies renouvelables : la France doit passer d'une production de 19 Mtep¹ d'énergies renouvelables en 2008² (environ 10,7 % de la consommation) à 36 Mtep en 2020.

Faut-il développer l'éolien ?

Le Grenelle de l'environnement prévoit pour l'éolien de passer de 4 000 MW en service fin 2009 à 25 000 MW en 2020 dont 6 000 MW en mer. L'éolien aura alors contribué à un quart des objectifs du Grenelle sur les énergies renouvelables.

À titre indicatif, l'Allemagne compte déjà plus de 25 000 MW. Beaucoup reste donc à faire et **c'est au niveau des territoires que se situe l'action.**

« L'éolien fait partie des solutions à développer pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre »

Jacques Pallas, maire de Saint-Georges-Sur-Arnon (36) et porte parole de Cléo.

Quels sont les atouts de l'éolien en mer ?

La possibilité d'implanter des machines plus puissantes allié à la force et à la régularité des vents en mer font, qu'en moyenne, une éolienne marine produit 15 000 MWh en 1 année, ce qui couvre les besoins d'électricité (hors chauffage) de 6 000 foyers, tandis qu'une éolienne terrestre produit 4 000 MWh (l'équivalent de la consommation de 1 700 foyers).

Bilan environnemental de l'éolien ?

Quelle consommation d'énergie ?

Le balisage lumineux, l'orientation des pales au vent ou le système de contrôle à distance consomment de l'énergie. Mais en comparaison de ce que produit l'éolienne, cette consommation reste marginale. En moyenne, une machine de 2 MW consomme entre 0,8 et 4 MWh/an (pour une production de 4 400 MWh/an en régime de vent moyen), soit moins de 1 pour 1 000³.

La fabrication et l'installation de l'éolienne, qui demandent plus d'énergie, correspondent au maximum à 6 mois de production de la machine.

Quel Bilan Carbone ?

L'électricité consommée en France a un bilan CO₂ qui varie de 40 à 600 g par kWh selon les périodes de l'année et les heures de la journée⁴.

Une analyse menée par l'ADEME et le Ministère de l'environnement à partir des données du gestionnaire du réseau de transport d'électricité (RTE) montre qu'en moyenne une éolienne de 2,5 MW a évité le rejet de 1 650 t de CO₂ en 2008.

Équivalences

Chaque éolienne en mer évite les émissions de CO₂ d'environ 1 900 voitures. Pour arriver à la même économie de CO₂ qu'avec l'implantation de 140 éoliennes en mer, il faudrait « supprimer » 262 500 voitures.

1. Mtep : Million de tonnes équivalent pétrole.

2. Source : www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr

3. Source : Service Public de Wallonie - Division de l'énergie (SPW-Energie) et Association pour la Promotion des Énergies Renouvelables (APERÉ) : <http://www.eolien.be>.

4. Note sur le contenu CO₂ du kWh par usage en France ADEME-RTE - 2008.



Communauté de Communes du Petit-Caux

Ce cahier d'acteur a été réalisé par la Communauté de Communes du Petit-Caux, collectivité concernée et favorable au projet de parc éolien en mer des Deux Côtes.

Une partie des 18 Communes qui la composent, Bracquemont, Belleville-sur-Mer, Berneval-le-Grand, Saint-Martin-en-Campagne, Penly, Biville-sur-Mer et Tocqueville-sur-Mer sont situées sur le littoral face au projet.

Le Conseil Communautaire du Petit-Caux a délibéré le 1^{er} février 2010 pour approuver la construction de ce parc. La Communauté de Communes du Petit-Caux accueille sur son territoire la centrale électronucléaire de Penly.

Il y a vingt ans un choix identique sur la pertinence d'une telle installation était posé à sa population comme à ses collectivités locales.

De façon quasiment unanime, ces dernières ont choisi d'accepter le challenge et de faire confiance au maître d'ouvrage de l'époque, en l'occurrence Electricité De France. Depuis à aucun moment, la Communauté de Communes du Petit-Caux n'a eu à regretter sa décision. En effet, par la prise de conscience que, unies, les Communes seraient plus aptes à

répondre aux problématiques d'un tel grand chantier, elles décidaient de se constituer en Sivom puis en District et enfin en Communauté de Communes.

Cette nouvelle organisation territoriale plus rationnelle et les retombées économiques liées à la Centrale de Penly ont transformé positivement et durablement le territoire de la Communauté.

A l'instar de l'acceptation de cette activité électronucléaire, la Communauté de Communes du Petit-Caux est sans réserve favorable à l'implantation du parc éolien des Deux Côtes qui s'inscrit dans la même démarche d'intérêt national d'indépendance énergétique, de respect de l'environnement et de développement économique local, inhérent à une réalisation d'une telle ampleur technique et politique.

Petit-Caux, terre d'énergie

Depuis 1978, la Communauté de Communes du Petit-Caux (le district, alors) a contribué à l'approvisionnement énergétique du territoire français :

- Accueil de la centrale de Penly mise en service en 1988
- Accueil de la première ferme éolienne terrestre, dans le département : le 5 janvier 2006, inauguration de ce parc de 6 éoliennes sur la commune d'Assigny.

Deux fermes éoliennes

sont venues compléter les installations :

- 4 éoliennes sur la commune de Tourville-la-Chapelle
- 4 éoliennes sur la commune de Gouchaupre

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 1^{ER} FÉVRIER 2010

Le Président expose que Monsieur Martin, Maire de Biville sur Mer et lui-même ont rencontré le Président de la commission chargée de mettre en œuvre le Grand Débat Public sur le projet parc éolien en mer des « Deux Côtes ».

Il informe que l'avis de l'Assemblée communautaire est requis sur ce sujet

Il relit la note rédigée par la Chambre de commerce et d'industrie de DIEPPE, éditée sur leur site Internet :

PARC ÉOLIEN EN MER DES DEUX CÔTES

Le **Parc éolien en mer des Deux Côtes** est un projet de parc éolien en mer étudié par la Compagnie du vent. C'est le premier projet éolien en mer le long du littoral français.

Ce projet consiste à réaliser un parc éolien en mer, d'une puissance installée de 705 MW, produite par 141 éoliennes d'une puissance de 5 MW chacune, à 14 km de la côte, entre Dieppe et le sud de la Baie de Somme, dans des fonds d'une profondeur moyenne comprise entre 10 et 25 mètres, pour un montant d'1,8 milliards d'euros.

Le projet s'étend sur une superficie de 72 km², les éoliennes étant distantes entre elles de 600 m au minimum. L'énergie produite par le parc serait acheminée vers le réseau électrique 400 kV existant, au niveau du poste de transformation RTE de la Centrale nucléaire de Penly.

IMPACT ÉCONOMIQUE LOCAL

Le **projet de parc éolien en mer des Deux Côtes**, situé au large de la Somme et de la Seine-Maritime, représente un investissement de 1,8 milliard d'euros. C'est une véritable opportunité pour dynamiser l'économie picarde et haut-normande, et mobiliser de nombreux emplois : plus de 2 000 durant trois années pour la construction, puis environ 250 emplois locaux directs et indirects pour l'exploitation. La construction et la maintenance du parc feront largement appel aux installations portuaires et aux compétences maritimes existantes.

L'envergure de ce projet permet d'envisager l'installation locale d'une capacité de production d'éoliennes (tours, pales, nacelles), de fondations et de créer ainsi un véritable tissu industriel spécialisé dans la construction d'éoliennes.

De plus, le parc éolien des Deux Côtes générera une taxe d'environ 8,5 millions d'euros par an, conformément aux mesures prises dans la dernière loi de finances. Cette somme sera partagée entre les communes concernées, et un fond départemental pour les activités maritimes de pêche et de plaisance. Ainsi, le parc éolien en mer des Deux Côtes donnera aux pêcheurs des outils pour faire face aux deux défis majeurs qui les attendent : la baisse de la ressource halieutique et l'augmentation des dépenses en carburant. »

Le Président demande également aux conseils municipaux des communes côtières qui ne l'aurait pas encore fait, de délibérer sur le sujet

Le débat s'engage, les élus étant partagés par la volonté de protéger les zones de pêche exploitées aujourd'hui, la volonté de voir l'énergie éolienne se développer tout en limitant l'essaiage sur terre des fermes éoliennes de petites capacités, de faire bénéficier le territoire des retombées économiques du projet.

Le président propose de voter sur la question suivante :

Etes-vous favorable à la construction du **parc éolien en mer des Deux Côtes** :

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ,

Après en avoir délibéré, procède au vote

Les Résultats du vote sont les suivants :

Oui : 31

Non : 2

Abstention : 3

Le Président précise que cette délibération est notifiée à Monsieur le Président de la commission chargée de l'organisation du débat public

Les Résultats du vote sont les suivants :

Oui : 31

Non : 2

Abstention : 3

Extrait du registre des délibérations du conseil de communauté du 1^{er} février 2010
Délibération consultable sur le site de la CPDP : www.debatpublic-eolien-en-mer.org

Détail